

	<p align="center">DEPARTEMENT DU NORD</p> <p align="center">COMMUNE DE MONS EN PEVELE</p> <p align="center">230 rue du Moulin 59246 MONS EN PEVELE</p> <p align="center">EXTRAIT du PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Absents représentés : 4 Absents non représentés : 1 Votants : 18</p> <p><u>DELIBERATION</u> <u>2026-13</u></p>	<p>L'an deux mil VINGT SIX Le SEIZE AVRIL à 19H00 Les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la Mairie à Mons-en-Pévèle, sur la convocation, en date du 10 Avril 2026, qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p>Etaient présents : Mr PEREZ Sylvain, Mme RUBY-DHELIN Valérie, Mme LANIER-PAWELEC Johanna, Mr MILLEVILLE Francis, Mme LOBERT MANOUVRIEZ Pauline, Mr VERHAEGEN André, Mme BOONE Monique, Mme DULONGCOURTY Amélie, Mr HENNETTE Philippe, Madame TUFFIER Corinne, Mme HAMAÏDE Louise, Mr MORTREUX Jean-Louis, Mme DELANNOY Muriel, Mr DURIEZ Pierre</p> <p>Absents excusés : Mr LESAGE Vincent donne procuration à Mme LOBERT-MANOUVRIEZ Pauline, Mme LAUNOIS Christine donne procuration à Mme RUBY-DHELIN Valérie, Mr FRAIM Laurent donne procuration à Mr PEREZ Sylvain, Mr MERCIER Julien donne procuration à Mr MILLEVILLE Francis</p> <p>Etaient absents : Mr DELANNOY Michel</p> <p>Il a été procédé conformément au Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal : Mme BOONE Monique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>

DELIBERATION RELATIVE A LA NOMINATION DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES A L'AFL

L'Agence France Locale est une banque des collectivités exclusivement créée pour diversifier :

- les modes de financement, en étant une alternative au financement bancaire et étatique
- sécuriser l'accès à la liquidité des collectivités
- optimiser le coût du financement des collectivités grâce à l'efficacité du marché obligataire et à la force de mutualisation

Elle compte 1271 collectivités actionnaires. La ville de Mons en Pévèle a adhéré en décembre 2016 pour obtenir des emprunts dans le cadre de la construction de la cantine garderie.

Monsieur le maire rappelle qu'un délégué titulaire et un délégué suppléant doivent être désignés.

Déléguée titulaire : Sylvain PEREZ, Délégué suppléant : Amélie DULONGCOURTY

POUR : 18 – ABSTENTION 0 – CONTRE 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Et ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire
Sylvain PEREZ

